

Appel à candidature pour un commissaire aux comptes

Création : mercredi 4 mars 2020 19:50 - Mis à jour : mercredi 4 mars 2020 19:57

Appel à candidature

pour un commissaire aux comptes

L'article 33 des statuts.

L'AG désigne un commissaire chargé de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel.

Le candidat est élu sur base d'une liste de candidats présentés par les membres effectifs le nom des candidats devant être transmis au CA dans les 8 jours qui précèdent l'AG électorale.

Les candidatures doivent parvenir

pour le **VENDREDI 20 MARS 2020** au plus tard.

par mail à l'attention du Président danielvandaele.dvd@gmail.com